



Syndicat des professeurs et des professeures  
Université du Québec à Trois-Rivières

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 15 février 2024 (PV-CX677)

13h

Local 3813 pavillon de la Santé

### Présences

Professeure Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail (VPRT) et présidente par intérim

Professeure Mireille Dubé, vice-présidente aux affaires syndicales (VPAS) – via Zoom

Professeure Julie-Marthe Grenier, vice-présidente aux affaires universitaires (VPAU) – via Zoom

Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)

Professeure Lyson Marcoux, secrétaire

Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier

M<sup>me</sup> Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)

M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

---

Marianne Paul préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire de réunion.

---

### CX677-15-02-2024-00      Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 25 janvier (CX676)
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
  1. RAS de janvier
6. Rapport des officières et des officiers
7. CRT – Mandat de représentation
8. Négo – Suivi de l'entente de principe
9. INRS – Nomination refusée d'une membre élue par le corps professoral au conseil d'administration
10. Date de la prochaine réunion régulière : 29 février 2024
11. Clôture de la réunion

### CX677-15-02-2024-01      Ouverture de la réunion

La VPSC préside la réunion (cf. PV-CX673-07-12-2023-01).

Le quorum étant constaté, la présidente de réunion souhaite la bienvenue aux nouvelles collègues à cette réunion du comité exécutif et elle les félicite pour leur élection.

**CX677-15-02-2024-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La présidente de réunion présente l'ordre du jour de la réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 677<sup>e</sup> réunion du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

**CX677-15-02-2024-03 Lecture et adoption du procès-verbal du 25 janvier (CX676)**

**PV-CX676-25-01-2024**

La présidente de réunion présente le procès-verbal de la 676<sup>e</sup> réunion du comité exécutif tenue le 25 janvier 2024.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de reporter le point à la prochaine réunion régulière du comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité.

**CX677-15-02-2024-04 Affaires découlant**

Le CAU mentionne que le Syndicat a procédé à l'achat d'un espace publicitaire dans l'agenda de l'AGE 2024-2025 (cf. PV-CX676-25-01-2024-08.1).

Le CAU annonce que les démarches pour le versement du soutien financier de 20 000 \$ aux membres de la FAE sont en cours (cf. PV-CS361-01-02-2024-08).

**CX677-15-02-2024-05 Correspondance et information**

Le trésorier indique que les retenues à la source du mois de janvier 2024 ont été payées.

1. RAS de janvier :      ARC : 3 021,68 \$      MRQ : 6 497,51 \$

**CX677-15-02-2024-06 Rapport des offcières et des officiers**

VPRT et VPAS

- Un professeur souhaite poursuivre le processus pour la reconnaissance des heures en surplus de tâches pour les cours atypiques.
- L'administration de l'Université se penche sur la possibilité de faire respecter le principe d'équité pour le remboursement des cotisations professionnelles des professeur.es en chiropratique. À première vue, l'administration n'est pas favorable, puisque la mesure aurait un coût élevé et d'autres professeur.es pourraient aussi demander le remboursement de leur cotisation à leur ordre professionnel.
- L'administration a refusé les propositions d'arbitres soumises par le Syndicat dans le grief portant sur du harcèlement psychologique et dont l'audience avait été placée en mars 2025 par un précédent arbitre (cf. PV-CX676-25-01-2024-07).
- Une lettre d'entente a été signée, transaction de quittance, dans le dossier d'une professeure occupant deux postes à demi-temps (cf. PV-CX671-16-11-2023-07).
- Un étudiant a déposé une plainte auprès de la Protectrice universitaire pour harcèlement psychologique de la part de sa professeure.

- Un professeur suspendu sans solde. Un grief sera déposé à l'effet que la suspension à durée fixe est injustifiée et démesurée.
- Une technicienne aurait utilisé des documents d'une professeure, sans obtenir sa permission (cas de propriété intellectuelle). Une rencontre avec la direction du Service des ressources humaines est prévue.
- Un technicien se serait ingéré dans la tâche d'un professeur. Une rencontre avec les directions du Service des relations de travail et du service des ressources humaines est prévue.
- Une rencontre avec le DGAAP est prévue pour discuter de l'octroi d'un dérogement à la direction de la clinique universitaire.
- Suivi du dossier de la professeure qui s'est vu refuser sa tâche par son assemblée départementale alors que la tâche respecte la convention collective (cf. PV-CX675-11-01-2024-06).
- Suivi des dossiers concernant deux professeurs n'ayant pas eu leur permis de travail à temps, procédure sous la responsabilité de l'Université. Leur embauche a été retardée sans compensation (cf. PV-CX671-16-11-2023-07).

#### VPSC

- Participation à la Cérémonie annuelle de remise de bourses de la Fondation de l'UQTR le 12 février (cf. PV-CX675-11-01-2024-06). Le Syndicat y a remis 10 bourses via la Fondation.
- Organisation de la conférence du 27 février du professeur Louis-Philippe Lampron, de la Faculté de droit de l'Université Laval, portant sur le devoir de loyauté et la liberté académique.
- Réunion du CSC déplacée du 12 mars au 26 mars.
- Démarches entamées pour le processus de versement des bourses à des élèves d'écoles secondaires et à des étudiant.es de collègues.

#### Trésorier

- Le trésorier présente le relevé des décaissements par dépôts directs effectués entre le 1<sup>er</sup> et le 31 janvier 2024 (VP577 à VP586). Après lecture, les membres du comité exécutif constatent que le tout est conforme.
- Présentation de l'état des résultats 2023-2024 au 31 janvier 2024.
- Réflexion sur deux scénarios à proposer pour le taux de la cotisation syndicale à prévoir pour l'année 2024-2025.
- Préparation du budget 2024-2025.
- Participation à la réunion du CIRAC le 1<sup>er</sup> février en compagnie de la CRT. Un nouvel actuaire syndical a été consulté pour le projet d'assurance collective. Une consultation du CIRAC sur ce projet pourrait être mise en place ce printemps.

#### **CX677-15-02-2024-07 CRT – Mandat de représentation**

La VPRT mentionne qu'un professeur a été convoqué par l'administration. Ce professeur, dans un précédent dossier, était accompagné par le président Gilles Bronchti. La VPRT indique qu'elle ne peut, pas plus que la VPAS, représenter le professeur. Elle demande aux membres du comité exécutif qu'un mandat de représentation pour agir au nom du SPPUQTR dans ce nouveau dossier soit confié au professeur Gilles Bronchti, puisque celui-ci et le professeur sont favorables à ce mandat.

CONSIDÉRANT	la convocation du professeur par l'administration;
CONSIDÉRANT	que le professeur Gilles Bronchti, alors président du Syndicat, a déjà représenté ce professeur dans un précédent dossier;
CONSIDÉRANT	l'impossibilité de représentation des VPRT et VPAS;
CONSIDÉRANT	la résolution PV-CX670-14-11-2023-03 portant sur le mandat confié au professeur Gilles Bronchti afin de poursuivre son travail dans les griefs 2022-03, 2022-07 et 2022-09;
CONSIDÉRANT	que le professeur convoqué et le professeur Gilles Bronchti sont en accord pour cette représentation;
CONSIDÉRANT	que la conseillère aux relations de travail accompagnera le professeur Gilles Bronchti dans le rapport à donner au procureur du Syndicat;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de mandater le professeur Gilles Bronchti pour agir au nom du SPPUQTR pour représenter le professeur en cause dans ce nouveau dossier.

Adoptée à l'unanimité.

#### **CX677-15-02-2024-08 Négó – Suivi de l'entente de principe**

La VPRT indique que les deux comités de négó, patronal et syndical, ont tenu une rencontre le 13 février afin de convenir des mesures transitoires et pour discuter de l'application de dispositions de clauses avant la signature officielle de la nouvelle convention collective, dont les questions salariales et l'approbation des tâches. Le doyen de la recherche et de la création, Jean-François Millaire, souhaite que les deux parties communiquent de manière commune ces informations aux professeur.es.

Une seconde rencontre se tiendra le 20 février.

La VPAS proposera un texte destiné aux membres du conseil syndical pour les informer rapidement de la teneur de ces réunions.

La VPAS échange présente son rapport préliminaire sur les dégagements pour les directions de programme.

*La VPAU quitte la réunion.*

#### **CX677-15-02-2024-09 INRS – Nomination refusée d'une membre élue par le corps professoral au conseil d'administration**

La VPRT interpelle ses collègues sur la nomination refusée par le ministère de l'Enseignement supérieur de la professeure Denise Helly au conseil d'administration de l'INRS, alors qu'elle avait été dûment désignée par ses pairs, dans le respect des règles et des procédures de l'INRS.

Selon un représentant du ministère, la nomination de la professeure Helly a été refusée sous prétexte qu'elle a des liens avec le milieu pour lequel elle mène ses recherches à titre d'anthropologue.

La VPRT souligne qu'il s'agit d'une atteinte à la liberté académique et d'un non-respect de l'autonomie des universités.

- CONSIDÉRANT la raison évoquée par le ministère de l'Enseignement supérieur pour refuser la nomination de la professeure Denise Helly;
- CONSIDÉRANT la désignation de la professeure Denise Helly par ses pairs dans le respect des règles et des procédures de l'INRS;
- CONSIDÉRANT que la désignation respectait l'article 32 de la *Loi sur l'Université du Québec*;
- CONSIDÉRANT la *Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire*;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de :

DÉNONCER l'intervention du ministère de l'Enseignement supérieur pour bloquer la nomination de la professeure Denise Helly au conseil d'administration de l'INRS;

D'EXIGER du ministère de revoir sa décision de refuser la candidature de la professeure Denise Helly au conseil d'administration de l'INRS;

RAPPELLER à l'ordre le ministère afin qu'il respecte l'autonomie des universités et la liberté académique des professeures et des professeurs.

Adoptée à l'unanimité.

**CX677-15-02-2024-10 Date de la prochaine réunion**

La présidente de réunion rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 29 février 2024.

**CX677-15-02-2024-11 Clôture de la réunion**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 14.

---

Marianne Paul  
Présidente de la réunion

---

François Landry  
Secrétaire de la réunion